

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriaty DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 010-395/19/CT

■ Ecoquartier parc des calanques - Attribution d'une subvention à l'association Naturoscope pour l'année 2019 - Approbation d'une convention DEE 19/17324/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Cet EcoQuartier étant, de plus, lié à l'opération de renouvellement urbain, il a été acté le co-pilotage de la démarche EcoQuartier entre le Territoire Marseille Provence de la Métropole et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

Début 2017 a été acté, le co-pilotage de la démarche « EcoQuartier » entre la Métropole-territoire Marseille Provence et le GIP « Marseille Rénovation Urbaine ».

L'EcoQuartier du Parc des Calanques a obtenu l'étape 3 du label en décembre 2018 et constitue ainsi le premier EcoQuartier du Territoire « Marseille Provence » à obtenir cette étape et le 2^{ème} EcoQuartier de la Métropole.

Afin de poursuivre et même développer les dynamiques générées par l'EcoQuartier, et en coordination avec les équipes de la Politique de la Ville et du GIP MRU, le Territoire Marseille Provence souhaite soutenir des associations dont les actions sur le terrain, concourent aux engagements EcoQuartier.

Le Naturoscope porte depuis de nombreuses années des projets en faveur de l'information et la sensibilisation du public, la protection de l'environnement et de la qualité de la vie et l'éducation au public à l'Environnement.

La transition écologique représente, pour ces structures d'éducation populaire, une opportunité majeure pour fédérer et mobiliser le public autour de leurs missions d'amélioration de la société.

En outre, la proximité du Parc National des Calanques offre un véritable laboratoire d'expérimentation pour un développement durable local. Si de nombreux marseillais se ressource et s'immergent dans cette nature depuis bien longtemps, il existe une réelle inégalité de connaissance et d'accès à ces espaces naturels périurbains. De nombreux marseillais, parfois issus de quartiers prioritaires, n'ont que rarement l'occasion de profiter de cette nature pourtant de proximité.

De par leur expérience auprès de ces publics, l'association a pu recenser un réel besoin d'accompagnement des centres sociaux et associations de quartier de la zone tampon dans une démarche d'appropriation, de (re)connaissance et d'actions en faveur de leur territoire.

Leur travail au sein de l'EcoQuartier en 2019 a pour objectifs :

- D'accompagner des structures du secteur social dans l'intégration de la transition écologique dans leurs pratiques,
- De former les équipes éducatives des secteurs « enfants, jeunesse, familles » à des approches pédagogiques par et pour la nature et à un développement durable.

Il consistera à accompagner les acteurs de l'éducation populaire dans la mise en place de projets participant à la transition écologique de la société.

L'action se déroulera en trois temps :

- Un séminaire d'une journée « Education populaire et transition écologique » sur l'Archipel du Frioul à destination des équipes porteuses de projet

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

- Un temps de définition d'un projet personnalisé pour chacune des structures avec leur équipe dans lequel le Naturoscope interviendra en expertise et en accompagnement
- Un cycle d'accompagnement du public pour la mise en place du projet d'intérêt écologique et social.

Le budget **prévisionnel** de l'action 2019 s'élève à 17 696 € et le financement décomposé comme suit :

Politique de la Ville (Etat, CD 13)	13 000€	73%
AMP - Territoire Marseille Provence (EcoQuartier)	2 000 €	11%
Fonds propres	2 696 €	15%
Total	17 696 €	100%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- Les pièces, jointes en annexe.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que ces actions contribuent à renforcer les dynamiques environnementales et sociales à l'œuvre dans le périmètre de l'EcoQuartier

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

- Que ces actions répondent pleinement aux engagements n°7 (Mettre en oeuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité) et 20 (Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels) du label national EcoQuartier en vue de la candidature à l'étape 4 à l'horizon 2021

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvé le programme d'actions, ci-annexé, du Naturoscope pour l'année 2019.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 2 000 euros au Naturoscope pour l'année 2019.

Article 3 :

Est approuvée la convention d'objectifs 2019 établie entre le Conseil de Territoire Marseille Provence et le Naturoscope, ci-annexée.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer la convention d'objectifs.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence.

Fonctionnement : 2 000 euros - sous-politique G610 – Nature 65748 – Fonction 71

Crédits de paiements 2019 : versement unique et en intégralité selon Règlement Général et Financier : 2 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC